

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 18/11/2008

DATE DE LA CONVOCATION : 05/11/2008  
DATE D'AFFICHAGE : 05/11/2008

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	19

L'an deux mille huit, le dix huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, PARDON Daniel, DELORME Jean, M GRANGE André, Mmes BECARD Eliane, CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, GALICHET Eric, Mmes BOSCO Blandine, DUFOUR Françoise, LYONNET Joëlle, MICHEL Sandrine, PALMIER Sandrine, MRS DACHEUX Eric et DUPIN Gilles.

**ABSENTS :** Mme FONTVIELLE Françoise avec pouvoir donné à Mme BECARD Eliane, M. LYON Christophe avec pouvoir donné à Mme LYONNET Joëlle, M. ARTAUD Alain avec pouvoir donné à Mme BOSCO Blandine et M. PAYS Hervé avec pouvoir donné à M. DUPIN Gilles.

Mme PALMIER Sandrine est élue secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 20h45.

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance précédente (19 voix pour + 4 pouvoirs).

## Ordre du jour :

### 1- Compte-rendu de la commission technique : « parking de la gare »

En ce qui concerne le terrain où devrait se faire le parking, il s'avère être trop petit pour le projet initial qui englobait la surface sur laquelle se situe le bâtiment que RFF souhaite désormais conserver.

Mr le Maire a rencontré Mr Juif. Ce dernier a reconsidéré la proposition de céder à titre gracieux le terrain (face a la passerelle) qui avait été faite.

Il serait maintenant question de vente. Une proposition nous sera faite sur ces deux points courant décembre. Des négociations pourront alors avoir lieu.

### 2-Compte rendu de la commission fleurissement :

Balbigny a obtenu le premier prix des Montagnes du matin pour les communes de plus de 1000 habitants. Cependant le jury a fait quelques remarques, trop de plantes en pot en centre ville, RD1082 trop vide.

Quelques propositions ont été faites comme enlever les bacs sur la RD1082 et mettre des arbres avec peut être des vivaces, faire une haie de boccage à l'entrée nord, un terre-plein devant le vétérinaire tout ceci en tenant compte de la consommation d'eau qui très importante.

Mr Bacconin demande si possible de faire une simulation avant et après changement.

Une étude a été réalisée pour habiller les panneaux d'entrée de Balbigny. Dans un premier temps, deux entrées serait concernées. Le coût s'élèverait à 2054 Euros, Mr Pardon doit demander d'autres devis.

Un chiffrage pour l'aménagement qui part du pont Collet au carrefour le long de la RD1082 est en cours de réalisation, Mme Lyonnet demande si possible la mise en place d'une piste cyclable en même temps. Mr REGNY trouve l'idée intéressante, mais demeure le problème de la largeur minimale de la RD 1082 en raison du passage des transports exceptionnels : à étudier avec les services de la DDE.

### 3-Compte-rendu des réunions NATURA 2000

Mr Dupin nous explique que sur 19 communes 14 sont directement concernées. Il y a des conflits suite au périmètre qui est imposé et non discuté avec les élus, ce périmètre est de moindre importance pour la rive droite mais impacte la rive gauche de manière conséquente. Le comité du Syndicat du Barrage de Villerest refuse de porter le projet mais accepte d'intégrer le comité de pilotage.

Mr le Maire demande à Mr Galichet de faire partie de ces deux instances pour les futurs projets.

### 4-Délibération acceptant les acquisitions ou vente de terrain :

- M. LYONNET : régularisation de la limite à l'angle de la rue de l'industrie et de la rue du Nord, acquisition de 45m<sup>2</sup>.
- M. SIJOBERT : angle rue de Thuinon et rue Paul Bert, acquisition de 24m<sup>2</sup>.
- M. PRZYSTARSKI Adolphe : élargissement du bois vert, 200m<sup>2</sup> avait été cédé à la commune.
- ASF : vente par la commune d'une parcelle en bord de chemin vers la Garelle 161m<sup>2</sup> pour 205 Euros.
- EPORA : parcelle réhabilitée de l'usine SAMRO (voir annexe)  
Le conseil vote et approuve (19voix pour + 4 pouvoirs)

5-ZONE DE CHANLAT/ prix de vente provisoire et promesse de vente avec M. LAMBERT  
Un prix de vente provisoire de la zone de Chanlat a été établi (voir annexe). Il s'agit d'un prix à l'équilibre, opération sans incidence sur le budget communal ou presque...

Le conseil vote et approuve (19 voix pour + 4 pouvoirs)

### 6-TARIF 2009 pour eau et assainissement :

M. Dacheux trouve que l'augmentation est trop élevée (voir annexe) par rapport à la conjoncture actuelle et à la qualité de l'eau mise à notre disposition

Mme Lyonnet nous rappelle qu'avec quelques gestes simples et du bon sens, nous pouvons tous réaliser des économies d'eau, faire de la prévention serait important. Balbigny a également la chance d'être autonome, et que le prix de l'eau est peu élevé par rapport aux communes avoisinantes.

M. Joninon souligne aussi l'importance d'avoir un peu d'autofinancement car les travaux d'aménagement et de rénovation sont très coûteux.

Mr Régny précise les deux types de dépenses d'investissement à venir pour ce budget : la lutte contre l'arsenic et la réalisation d'un nouveau centre de traitement (200 000 € à 300 000 €).

Approbation par le conseil :

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 0

### 7-Centre aéré des mercredis et petites vacances :

Mme Bécard nous informe que depuis le 22 octobre le CLSH ouvre ses portes les mercredis et les petites vacances sauf Noël.

Lors des vacances de la Toussaint 145 enfants ont fréquenté le centre ce qui représente 18 enfants par jour. En ce qui concerne le taux de présence pour les mercredis, le matin il y a 3 enfants et 8 l'après-midi mais l'ouverture est récente.

Il est rappelé que les familles paieraient 12,50€ par jour par enfant si la subvention de 2,91€ par jour et par enfant ne venait pas alléger le tarif journalier en le faisant passer à 9,59€.

Il est donc demandé au conseil d'accorder cette subvention aux mercredis et petites vacances.

Le conseil vote et approuve (19 voix pour + 4pouvoirs)

8- Avis du conseil municipal sur le périmètre, les aménagements et les prescriptions environnementales proposés par la commission intercommunale d'aménagement foncier et mis à l'enquête.

Mr Dacheux trouve ce document illisible. Mme Lyonnet s'interroge sur l'impact de ce document sur l'aménagement foncier et la ZAD : réponse néant. A noter que pour certaines autorisations (taille des haies par exemple) le Conseil Général de la LOIRE devient compétent en lieu et place de la DDAF.

Voir annexes

Approbation par le conseil :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

9- Compte-rendu de la consultation pour le renouvellement des contrats de maintenances des chauffages de la commune.

24 chaudières sont concernées, le contrat sera signé pour une durée de trois ans.

4 entreprises ont fourni un devis : c'est Thermi-dépannage qui remporte le contrat avec un coût de 3510€ HT.

Le conseil vote et approuve (19 voix pour +4 pouvoirs)

#### 10-Choix du panneau d'affichage électronique

M Bacconin explique au conseil le panneau qui a été retenu par la commission.

Le coût du panneau est de 14490€ (garantie 24 mois) auquel il faut rajouter 8% par an du prix pour la maintenance (à neuf) et la remise à jour du logiciel. Le choix a également été fait au vu de la consommation électrique de 220W qui était moindre comparée aux autres.

Il mesure 1,44m x 1,67m.

Dans un premier temps il y aura 5 lignes avec une hauteur de lettre de 120mm et une lisibilité à 80m. Si besoin, il sera possible de passer à 7 lignes.

Le conseil vote et approuve (19 voix pour + 4 pouvoirs)

11-convention entre commune et état pour implantation d'une station d'enregistrement des passeports et futures cartes « biométriques ».

M. le DGS explique le coté positif d'avoir cette station d'enregistrement des passeports sur la commune car elle permettra d'accueillir environ 1500 personnes/an au lieu de 150 actuellement. Avec les cartes d'identité, cela représentera environ 3500 documents car ce sera la seule station pour les cantons de Néronde et de Saint Germain Laval, les communes de la COPLER

Le point négatif étant qu'actuellement l'état ne propose que 3000€ de dédommagement par an ce qui est vraiment insuffisant. Les mairies demandent au minimum de doubler cette somme car la charge de travail est estimée à environ 12H par semaine.

Deux personnes devront être formées pour être habilitées à utiliser la station. Un bureau sera mis à disposition pour accueillir la station.

Approbation par le conseil :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

## 12-Réfection du bureau de l'étage de la Mairie

Suite à la mise à disposition d'un bureau en bas pour la station d'enregistrement des passeports, il faudrait rénover un bureau à l'étage pour M le Maire.

Tous les devis ne sont pas parvenus :

Devis climatisation 1500€ HT

Devis peinture 2516€ HT

Devis menuiserie en attente

Approbation par le conseil :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4

## 13-Suite à la réunion de travail avec REALITES : faire avancer le projet de ZAC

M. le Maire propose de faire réaliser le cahier des charges pour l'étude préalable de la ZAC par le bureau REALITES.

Le conseil vote et approuve (19 voix pour + 4 pouvoirs)

Questions diverses :

\*Un recensement de la population sera fait début 2009. La commune est partagée en 5 districts, il y aura donc 5 agents recenseurs sur une période d'un mois qui sont recrutés parmi les personnes demandeuses d'emploi. Le barème de rétribution de 2009 a été réévalué de la même façon qu'en 2004 par indexation sur l'évolution du SMIC (voir annexe).

M. Dacheux trouve que la rétribution n'est pas assez élevée. Débat à l'issue duquel le montant par bulletin individuel est porté à 1,70 €, les autres tarifs étant sans changement. Sans oublier l'allocation d'une somme pour les kilomètres.

Approbation par le conseil :

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 4

\*Une procédure de reprise des concessions abandonnées a été mise en place.

Un procès verbal a été affiché au cimetière. Seules quelques familles ont pris contact avec la Mairie.

Délibération pour reprise de concessions.

Le conseil vote et approuve (19 voix pour +4 pouvoirs)

- \*Pour ce qui concerne l'immeuble BIVON, le prix estimé par les domaines est de 35000 €. Une convocation a été envoyée à chaque membre de la famille pour les inviter à une entrevue le 6 décembre à 9h30.
- \*L'immeuble de M. GRIVOT (400m<sup>2</sup> au sol environ sur une parcelle de 900m<sup>2</sup>) a été estimé par les domaines à 25000 €
- \*Une régie d'avance de 300 € disponible par trimestre pour le CCAS est demandée. Cette structure réglementaire permet de régler de menues dépenses (aides, petites subventions pour nécessiteux) dans des délais très rapides. Conformément à la réglementation, le régisseur sera désigné par le Maire.  
Le conseil vote et approuve (19 voix pour + 4 pouvoirs)
- \*Le 3 décembre il y a les élections prud'homales : mise en place de bénévoles pour tenir les urnes.
- \*Information sur la démission de l'équipe du comité des fêtes.  
Il est urgent de trouver une nouvelle équipe.
- \*Prévention dans le cadre des intempéries. Il faut faire une liste des personnes du conseil disponibles qui pourraient alerter (téléphone, visite ...) la population susceptible d'être mise en difficulté (inondation mais aussi verglas et neige..). L'objectif est de mettre en place une cellule de crise.
- \*Mme Bécard nous informe qu'un groupe d'une vingtaine de jeunes environ participant au téléthon en faisant un circuit à vélo demande à la commune une salle pour dormir une nuit ( vraisemblablement la salle polyvalente ) .  
La municipalité donne son accord.
- \*Mme Dufour nous annonce le déroulement du Téléthon du 5 et 6 décembre avec Saint Marcel De Féline (voir annexe).
- \*M. Dupin demande des volontaires pour étudier avec lui la possibilité de remettre en état des sentiers du bord de Loire. Se sont portés volontaires Mmes Bécard, Bosco, Dufour, et MM Galichet, Bacconin, Joninon
- \*La crèche sollicite la mairie pour l'achat de poutres en mousse pour un coût de 762 €. Elles serviront à délimiter l'emplacement des petits.
- \*Mme LYONNET demande si M. le Maire a reçu le questionnaire concernant les OGM qui a été envoyé par la Région.  
Des informations sont disponibles sur le site [www.resogm.org](http://www.resogm.org) – Rubrique : Refus des OGM en Rhône Alpes.
- \*Mme LYONNET demande qu'une réunion d'information soit programmée avec HELIOSE et le SIEL à propos de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente. La Commission Energie doit se réunir à ce sujet.
- \*M. le DGS informe que l'Etat propose la révision des locaux de la Trésorerie conformément au bail, ce qui porte le loyer à 10 736 € par trimestre.
- \*M. le DGS indique que les serrures et les clés de la salle polyvalente seront remplacées pour un coût de 4300 € ce pour clore le programme 2006.

\*Réparation des dégâts suite aux inondations :

Pour la voirie, le fond de catastrophes naturelles alloue aux collectivités une subvention d'un montant maximum de 40% des travaux.

Le conseil sollicite une aide de l'Etat.

Les dégradations sur les bâtiments sont prises en charge par les assurances : la demande notamment pour le Mille-Club sera faite en ce sens.

\* Certains conseillers demandent un casier pour le dépôt des correspondances les concernant.

FIN DE SEANCE à 0h05

*Ont signé au registre tous les membres présents.*

## **VENTE DU SITE « CONCILLON / rue du Nord » PAR EPORA A LA COMMUNE**

M. le Maire fait l'historique des diverses conventions passées et des travaux exécutés pour la réhabilitation du site industriel de « Concillon » le long de la rue du Nord et donne lecture au conseil municipal du courrier de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes précisant les modalités de la vente entre EPORA et la Commune de Balbigny.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'acquisition par la commune auprès d'EPORA du site industriel réhabilité moyennant le prix approuvé par le service des domaines de 186 918,73 €.
- Accepte les modalités de paiement, à savoir 50 000 € à régler fin 2008 et 136 918,73 € à régler avant fin 2009.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les actes au nom de la commune (ou se faire représenter pour ce faire) et donner à cette délibération la suite qu'elle comporte.

## **VENTE PAR LA COMMUNE A L'ETAT REPRESENTE PAR A.S.F.**

M. le Maire expose que dans le cadre de la construction de l'autoroute A 89 , il convient que la commune vende une parcelle de terrain située à « la Moissonière » près du chemin de la Garelle et cadastrée ZB 111 d'une surface de 161 m<sup>2</sup>.

La vente , consentie pour un montant de 205 €, est passée au profit de l'Etat, représenté par la Sté ASF, concessionnaire.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette vente à l'Etat de la parcelle ZB111 de 161 m<sup>2</sup> pour la somme de 205 € et donne pouvoir à M. le Maire pour signer au nom de la commune les divers actes concernant cette affaire.

## **VENTES DIVERSES DE REGULARISATION D'ALIGNEMENT.**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de régulariser les acquisitions d'emprises suite aux alignements de voirie :

- avec M. LYONNET il s'agit de la régularisation de la limite à l'angle de la rue de l'industrie et de la rue du Nord. M. LYONNET abandonne environ 47m<sup>2</sup> de terrain à la commune.
- avec M. SIJOBERT : il s'agit de régulariser l'angle de la rue de Thuinon et de la rue Paul Bert. M. SIJOBERT abandonne un triangle d'environ 25 à 30 m<sup>2</sup> à la condition que la commune refasse le mur de soutènement et de clôture du pan coupé, ce qui est fait.
- avec M. PRZYTARSKI Adolphe : Suite à l'élargissement du chemin de bois vert, et conformément à une délibération de 1996, M. PRZYTARSKY a cédé à la commune une longe de terrain qu'il convient de régulariser.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces régularisations et charge M. le Maire de signer au nom de la commune les actes notariés dont les frais seront à la charge de la commune.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009 REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

M. le Maire expose que le prochain recensement de la population de Balbigny aura lieu début 2009 (janvier et février) et qu'il convient de recruter des agents recenseurs et de fixer leur rémunération. M. le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs en fonction des divers documents qu'ils doivent collecter et propose de réactualiser les barèmes de 2004 en fonction de l'augmentation du SMIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge M. le Maire du recrutement et décide de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi :

- bulletin individuel           1,70
- bulletin étudiant            1,70
- feuille de logement        0,80
- feuille d'immeuble         0,80
- bordereau de district       8,00
- séance de formation       31,50

Les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget 2009 de la commune.

### **DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TOUCHEES PAR LES CATASTROPHES NATURELLES.**

M. le Maire expose que les inondations du 2 et 3 novembre derniers ont causé des dégâts importants à la voirie du quai de Loire et du chemin de Lachat. Un devis estimatif a été demandé à l'entreprise BALMONT TP chiffrant les réparations à la somme de XXXXXXXX €. M. le Maire propose de déposer en préfecture un dossier de demande d'aide au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par les catastrophes naturelles.

Suite à l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et avoir étudié le devis des travaux, le conseil municipal approuve ce projet de réparation qui pourra être inscrit au budget 2009, et sollicite à ce titre une aide pour aider la commune à financer ces travaux.

### **REPRISE DE CONCESSIONS ABANDONNÉES DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été procédé le 06 octobre 2005 à un constat d'abandon d'un certain nombre de concessions dans l'ancien cimetière communal.

Un procès verbal en date du 06 octobre 2005 constatant cet état d'abandon a été affiché à la porte du cimetière et en Mairie et notifié aux titulaires ou ayants droit des concessions. Des panonceaux ont été posés sur les tombes concernées. Le délai légal de 3 ans étant écoulé, un second procès verbal en date du 10 octobre 2008 constatant cet état d'abandon a été affiché à la porte du cimetière et en Mairie et a été notifié aux titulaires ou ayants droit des concessions.

Le Conseil municipal, considérant que les concessions qui font l'objet de cette procédure sont effectivement en état d'abandon, constaté dans les conditions prévues par les articles L2223-17 et L2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et que les modalités de la procédure ont été respectées, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à procéder à la reprise des concessions abandonnées et le charge de prendre les mesures qui s'imposent.



**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MODE D'AMENAGEMENT, LE PERIMETRE ET  
LES PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES  
(COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER)**

Proposition de mode d'aménagement foncier et de périmètre dans la commune de BALBIGNY.

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale en date du 12 décembre 2007 du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale en date du 10 septembre 2008 de la proposition de plan de périmètre,
- du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre

Le conseil municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-22 du code rural et après en avoir délibéré :

- prend acte de l'étude d'aménagement,
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé,
- approuve les propositions de la commission intercommunale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier, le mode en exclusion d'emprise et le périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncés lors de sa réunion du 10 septembre 2008,
- approuve les prescriptions environnementales proposées par la commission intercommunale et donne, en conséquence, un avis favorable sur la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de BALBIGNY.

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN DEPOT D'UNE STATION FIXE  
ET AU PRET TEMPORAIRE D'UNE STATION MOBILE D'ENREGISTREMENT  
DES TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE.**

M. le Maire donne lecture des conventions relatives à la mise en dépôt d'une station fixe et au prêt temporaire d'une station mobile d'enregistrement des titres d'identité et de voyage (titre électroniques sécurisés, « passeports biométriques ») sur la commune de Balbigny. Cette station servira à établir les titres sécurisés des habitants du canton et des cantons voisins.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les conventions qui lui sont soumises et donne pouvoir à M. le Maire pour signer ces documents au nom de la commune. De plus, M. le Maire est chargé de régler les diverses formalités concernant cette mise en dépôt.

**DEUXIEME AVENANT AU BAIL DES LOCAUX OCCUPES PAR  
LA TRESORERIE DE BALBIGNY (REEVALUATION DU LOYER)**

M. le Maire donne lecture d'un deuxième avenant au bail passé entre la commune et l'Etat pour les locaux occupés par la Trésorerie de Balbigny et portant le loyer à la somme de 10 736 € à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008. Les autres clauses et conditions sont celles définies dans le bail initial (locaux loués à compter du 01/12/2002 et bail accepté le 11 juillet 2003).

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés et en avoir délibéré, approuve ce deuxième avenant au bail des locaux occupés par la trésorerie et charge M. le Maire de signer ces actes au nom de la commune.

## VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE DE CHANLAT

M. le Maire expose que le dossier d'aménagement de la zone d'activité de Chanlat est maintenant bien avancé et que les travaux d'aménagement vont pouvoir prochainement commencer. Quelques entreprises se sont manifestées pour s'installer dans cette zone, dont l'entreprise CARBON-LAMBERT qui souhaite acquérir un tènement d'environ 4500 à 5000 m<sup>2</sup>. M. le Maire explique qu'il a fait établir un prix de vente possible, tenant compte du prix d'achat des terrains, des travaux à exécuter et des frais administratifs divers (actes, emprunts...) et des surfaces mises à la vente, de 14,06 □ par m<sup>2</sup>.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce prix de vente provisoire de 14,06 □ / m<sup>2</sup> et autorise M. le Maire à passer au nom de la commune une vente avec les ETS CARBON-LAMBERT. M. le Maire est chargé de faire établir les divisions parcellaires et les bornages et de signer tous les documents concernant cette affaire.

## TARIF 2009 POUR LES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose qu'il convient de réviser les tarifs du service Eau-Assainissement pour l'année 2009 et propose au Conseil Municipal de l'ajuster en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, selon le tableau suivant :

Pour Mémoire, le barème de 2008 était le suivant:

### EAU

PRIME FIXE COMMUNALE: ----- 23,57 □

#### Consommations

de 1 à 100 m<sup>3</sup> 0,64 □

de 101 à 1000 m<sup>3</sup> 0,52 □

de 1001 à 20000 m<sup>3</sup> 0,46 □

de 20001 à 40000 m<sup>3</sup> 0,41 □

au delà de 40000 m<sup>3</sup> 0,38 □

Agence de l'eau

### ASSAINISSEMENT

Sur consommation 0,19 □

### Proposition pour 2009 sur la base d'une augmentation globale

selon indice moyen INSEE construction :% 6,63% INSEE constructio. 6,63%

### EAU

PRIME FIXE COMMUNALE: ----- 25,13 □

#### Consommations

de 1 à 100 m<sup>3</sup> 0,68 □

de 101 à 1000 m<sup>3</sup> 0,56 □

de 1001 à 20000 m<sup>3</sup> 0,50 □

de 20001 à 40000 m<sup>3</sup> 0,44 □

au delà de 40000 m<sup>3</sup> 0,41 □

Agence de l'eau

Redevance "Prélèvement"

### ASSAINISSEMENT

Sur consommation 0,20 □

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir discuté, le conseil municipal approuve le nouveau tarif et charge M. le Maire de donner à cette délibération la suite qu'elle comporte.